

COMMISSION DES ARBITRES

Réunion : du Bureau de CDA du lundi 31 octobre 2022, tenue au siège du District à Vesoul, à 18H00.

Président : M. Nourédine DEBBICHE.

Présents : MM. Rémi LAURENT - Philippe PRUDHON – Matthieu TRIFIGNY – Malik ZELFA-KALAA.

Le Président de la CDA ouvre la réunion, souhaitant la bienvenue à tous pour cette première réunion de Bureau d'une nouvelle saison qui débute.

1. Courriers reçus

- **FFF** : courrier information/lancement coupe de France des arbitres de La Poste. Pris note.
- **CRA LBFC** : information report stage arbitre féminin des 22 et 23 octobre 2022, aux 26 et 27 novembre 2022. Pris note pour non désignation des arbitres féminines du District à ces nouvelles dates.
- **Franck Agnelot** : desiderata désignation AA saison 22/23
- **Omer Altun** : demande d'année sabbatique saison 22/23.

Reprise du dossier après que la procédure administrative de renouvellement d'arbitrage de l'intéressé a été faite et validée. Le Bureau de CDA accorde le bénéfice d'une année sabbatique à M. ALTUN au titre de la seule saison 22/23, dans le cadre et respect des règles relatives au Statut de l'Arbitrage en vigueur.

- **Club Colombe** : courriel/non désignation arbitre match équipe en D3.

Le Bureau de CDA remercie le club de ce mail. Les effectifs d'arbitres désignables mais surtout le nombre trop important d'indisponibilités enregistré chaque semaine ne permet malheureusement pas la désignation d'un arbitre officiel sur chaque rencontre, ce qui génère, de ce fait, la non couverture de plusieurs matches de départementale 3 chaque semaine. La situation des effectifs au niveau de la CRA (Ligue) n'est pas meilleure et de ce fait, plusieurs arbitres de District sont repris par la Ligue chaque semaine, ce qui oblige de fait à remonter de catégorie plusieurs arbitres de District et découvrir d'autres rencontres, par récurrence et hiérarchie de niveau.

Cette situation n'est évidemment pas satisfaisante en terme d'équité sportive et de désignations. La section désignations veillera à ce que ce ne soient pas les mêmes clubs ou équipes qui se trouvent privés de la désignation d'arbitre officiel ; et espère cette situation temporaire mais non soluble à ce jour compte-tenu du contexte plus que difficile.

- **Dampierre/Linotte** : désidérata relatif à un arbitre officiel du District. Pris note.
- **Yohan Gimenez** : disponibilité pour double désignations le week-end. Pris note.
- **RC Saônois** : désidérata relatif à un arbitre officiel du District. Pris note.

2. Dossiers traités :

2.1) Modalités de désignations et d'observations des arbitres du Groupe « Jeunes Arbitres »

Rémi Laurent, en charge de cette section, développe le projet qu'il a élaboré s'agissant des désignations et des observations des jeunes arbitres. Compte tenu du jeune âge de certains arbitres récemment nommés et ne disposant de fait pas encore d'expérience suffisante, le Bureau de CDA valide le fait qu'ils ne soient désignés qu'en catégorie U15 D1 ou brassage (concerne MM. DELCAMBRE – DEVOILLE – MUGNIER – SCHWAAR- VUILLET Timéo).

Tous les jeunes arbitres devant faire l'objet d'un accompagnement conseils par la CDA, l'accompagnateur envisagera alors dans son évaluation la temporalité possible de l'évolution vers des désignations en U18.

Rémi Laurent présente au Bureau le projet chiffré d'accompagnements et d'observations des jeunes arbitres, au titre de la saison en cours. L'idée de base étant d'accompagner et d'évaluer chaque jeune arbitre, au moins 2 fois, davantage si nécessaire, mais toujours dans un axe de conseils et de progression. Arbitrer est difficile notamment pour un jeune en arbitrant d'autres jeunes, et une phase nécessaire d'encouragements et de non démotivation doit être mise en œuvre par les accompagnateurs et les évaluateurs.

Rémi estime à une trentaine de missions à réaliser cette saison avec le groupe des Jeunes Arbitres, ce qui est validé par le Bureau de CDA.

Philippe Prudhon insiste sur le fait que des moyens humains mais aussi financiers conséquents sont mis en œuvre pour permettre ces accompagnements, ce dont les jeunes arbitres doivent être conscients.

Ainsi, un jeune qui aurait un niveau trop important d'indisponibilités non justifiées ou qui ne souhaiterait pas entendre les messages donnés lors des évaluations ou des rassemblements, doit être contacté par le responsable de la section Jeunes Arbitres pour faire le point et envisager la suite.

Il n'est pas possible ni envisageable de mobiliser des moyens humains et financiers sans se préoccuper du projet du jeune arbitre ou de voir si l'arbitrage demeure à minima un centre d'intérêt ou une priorité pour lui.

2.2) Courriel de M. Yohan Gimenez :

Courriel faisant suite à l'observation réalisée en date du 1^{er} octobre 2022 par M. Malik Zelfa. Après présentation du dossier et de larges échanges au cours desquels chaque membre du Bureau de CDA a pu s'exprimer, le Bureau décide le maintien de l'observation effectuée.

Le Bureau de CDA rappelle la souveraineté des appréciations portées et des notes attribuées par les observateurs de la CDA, et dit ne pas pouvoir revenir sur un rapport d'observation au prétexte, difficilement attestable par des faits prouvés, de savoir les faits relatés avérés ou non.

Suivant cette observation, le Bureau de CDA a pris la décision que les observateurs ne puissent pas observer ni accompagner d'arbitres lorsque des équipes de leur propre clubs sont en lice.

Le Président de CDA est intervenu pour confirmer cette décision et demander à la voir strictement appliquée et sans dérives ni dérogations.

2.3) Réserve technique d'arbitrage

Le Bureau de CDA procède à l'étude de la réserve technique posée lors de la rencontre départementale 4 Rioz/Etuz/Cussey 4 – Vesoul Portugais, en date du 16 octobre 2022.

Réserve technique du club de Vesoul Portugais mentionnée sur la feuille de match « *faute d'un joueur de Rioz/Etuz/Cussey dans la surface de réparation : l'arbitre siffle un coup franc sur la ligne hors défini par la loi 14 : toute faute dans la surface doit être sanctionnée par un pénalty, le score était alors de 1 à 0 pour Vesoul Portugais* ».

Réserve confirmée donc jugée recevable sur la forme,

Après lecture des différents rapports concernant cette rencontre,

Le bureau de CDA décide la convocation le **SAMEDI 3 DECEMBRE 2022 à 11H00 au siège du District à Vesoul**

de Messieurs :

Bruno BILLERY (arbitre label D4 de la rencontre)

Florian BICHET (dirigeant Rioz/Etuz/Cussey, Arbitre assistant)

Valentin BARTHELET (dirigeant responsable équipe de Rioz/Etuz/Cussey 4)

Christophe DIDIER (dirigeant responsable équipe Vesoul Portugais)

Eric DOS SANTOS (dirigeant Vesoul Portugais, Arbitre assistant)

2.4) Attitudes et comportements d'arbitres

2.4.1) Le bureau de CDA prend connaissance du rapport d'observation établi par M. Zelfa-Kalaa concernant **M. Hicham BENBANI**, et de l'échange que tous deux ont eu lors de cette observation.

Le Bureau de CDA décide la convocation de l'intéressé pour un entretien le SAMEDI 3 DECEMBRE 2022, à 9h00, au siège du District. Notification à adresser à l'intéressé.

2.4.2) Le bureau de CDA prend connaissance d'échanges de courriels et de messages sur le site WhatsApp des arbitres du District, et décide la convocation de **M. Alexandre BEAUPRETRE** pour un entretien, le SAMEDI 3 DECEMBRE 2022, à 10h00, au siège du District. Notification à adresser à l'intéressé.

3. Dossiers transmis :

- Par le secrétariat du District:

- 3.1) Match Gourgeonne – RC Saônois en U18 du 17/09/2022.
Arbitre : Arthur Afflatet

Inversion score rencontre sur FM.

>>> Application du barème CDA en vigueur.

- 3.2) Match : Colombe 2 – Champlitte en D3 groupe A du 02/10/2022.
Arbitre : Florent Hezard

Inversion score rencontre sur FM.

>>> Application du barème CDA en vigueur.

- Par la commission de discipline :

- 3.3) Match : Rioz/Etuz/Cussey 3 – Noidans Vesoul 3 du 11/09 en Challenge du District.
Arbitre : Charles Prince

Non mention sanction administrative (expulsion) sur FMI Annexe

>>> Application du barème CDA en vigueur.

- 3.4) Match : Haute Vallée Ognon – Conflans du 11/09 en Challenge du District.
Arbitre : Harun Altinok.

Manque mention sanction administrative (expulsion) sur feuille de match (papier)

Pris note.

- 3.5) Match : 4 Rivières – Gr Sud Haute Saône 2 du 10/09 en Challenge du District.
Arbitre : Arthur Afflatet

Non mention sanction administrative (expulsion) sur FMI Annexe.

>>> Application du barème CDA en vigueur.

- 3.6) Match : 2 Vels – Perrouse 3 du 25/09/22 en Départemental 2.
Arbitre : Anthony Lotscher

Manquement lois du jeu (AA).

Pris note.

- 3.7) Match : Dampierre/Linotte – Magny Vernois du 25/09/22 en Départemental3 groupe C.
Arbitre : Hicham Ben Bani

Non mention sanction administrative (expulsion) sur FMI Annexe

>>> Application du barème CDA en vigueur.

- 3.8) Match : RC Saônois 2 – Lure JS 2 du 08/10/22 en Départemental 1.
Arbitre : Hassan Jammi

Non mention sanction administrative (expulsion) sur FMI Annexe

>>> Application du barème CDA en vigueur.

- 3.9) Match : Pays Minier 2 – Lure Sporting 2 du 09/10/22 en Départemental 3 groupe C.
Arbitre : David Martins.

Non mention sanction administrative (expulsion) sur FMI Annexe

>>> Application du barème CDA en vigueur.

- 3.10) Match : Gr 3 Rivières – Pays Luxeuil du 08/10/2022 en U18
Arbitre : Christophe Priou.

Non mention sanction administrative (expulsion) sur FMI Annexe

>>> Application du barème CDA en vigueur.

- 3.11) Match : Franchevelle – Larians 2 du 20/10/2022 en Départemental 1.
Arbitre : Christian Clodoré.

Suite aux rapports réceptionnés

La décision prise fait l'objet d'un procès-verbal interne à la réunion, qui sera adressé à l'intéressé.

- 3.12) Match : Autrey – Marnay 2 du 23/10/2022 en Départemental 2 groupe A
Arbitre : Charles Prince

Non mention sanction administrative (expulsion) sur FMI Annexe

>>> Application du barème CDA en vigueur.

- 3.13) Match : Vallée Breuchin – Dampierre/Linotte du 23/10/2022 en Départemental 3 groupe C
Arbitre : Lorenzo Maurel

Non mention sanction administrative (expulsion) sur FMI Annexe

>>> **Application du barème CDA en vigueur.**

4. Point des formations initiales en arbitrage (FIA), et état des candidatures en cours/à venir

Dossiers de la saison 2021/2022 :

Candidat reçu examen pratique :

Jonathan BASSET (indépendant)

Candidat à convoquer à tutorat arbitre suite à échec à 1^{er} examen pratique :

Hugo DA RUFINA (St Loup Portugais)

La commission prend connaissance des annulations des candidatures arbitres de MM. Patrick COULON (Fc 4 Rivières) et Louis HYENNE (Fc 4 Rivières).

Dossiers de la saison 2022/2023 :

Candidats reçu en théorie suite à FIA session d'août 2022 (organisée par LBFC):

Hugo BLOUET (Lure JS)
Baptiste GAUTHIER (Rioz/Etuz/Cussey)
Elisa NORMAND (Fc La Romaine)
Maxence NORMAND (Fc La Romaine)
Jules ROCHETEAU (Fc La Romaine)

Compte tenu de la réalisation de la formation à la FMI en date du 25 octobre 2022 au district de Haute-Saône, les candidats ci-dessus seront convoqués à l'examen pratique.

Session II de la FIA 22/23 :

Candidats inscrits :

Arthur BOURGEOIS-HUGUET (Melisey/St Barthélémy)
Victor DUBOIS (Faverney)
Nathan GROSJEAN (Jasney)
Dylan JUY (Genevrey)

Important : les dates retenues pour la tenue de la session FIA seront les

- vendredi 3 février 2023 au soir et samedi 4 février 2023 journée et les
- vendredi 10 février 2023 au soir et samedi 11 février 2023 journée

permettant de répondre aux obligations statutaires de dates (Statut de l'Arbitrage) en vigueur.

5. Absences arbitres

5.1 Absences arbitres :

Journée du 03 et 04 septembre 2022 :

Aurélien DROMARD (Perrouse)

Comptabilisation 1^{ère} absence (amende : 25€)

Journée du 10 et 11 septembre 2022 :

Timéo VUILLET (Monts Gy)

Comptabilisation 1^{ère} absence (amende : 25€)

Journée du 17 et 18 septembre 2022 :

Etat néant.

Journée du 24 et 25 septembre 2022 :

Etat néant.

Journée du 01 et 02 octobre 2022 :

Etat néant.

Journée du 08 et 09 octobre 2022 :

Etat néant.

Journée du 15 et 16 octobre 2022 :

Etat néant

Journée du 22 et 23 octobre 2022 :

Etat néant.

5.2 Arbitres excusés après date parution désignations :

Journée du 03 et 04 septembre 2022 :

Christian CLODORE (Pusey)

Excuse validée/Non comptabilisée

Thibaut TRONCIN (Gourgeonne)

Application du barème CDA en vigueur

Omer ZARAT (Héricourt)

Excuse validée/Non comptabilisée

Journée du 10 et 11 septembre 2022 :

Nicolas HELLER (Haute Lizaine)

Application du barème CDA en vigueur

Rachid KADHA (Vesoul Agglomération Ol.)

Application du barème CDA en vigueur

Guy PELCY (Larians)

Excuse validée/Non comptabilisée

Johan VUILLET (Monts Gy)

Excuse validée/Non comptabilisée

Jacques YILDIZ (RC Saônois)

Application du barème CDA en vigueur

Omer ZARAT (Héricourt)

Excuse validée/Non comptabilisée

Journée du 17 et 18 septembre 2022 :

Sezer BINEN (Magny Vernois)

Application du barème CDA en vigueur

Journée du 24 et 25 septembre 2022 :

Antoine CREVOISIER (Magny Vernois)

Application du barème CDA en vigueur

Chiara NOVELLINO (Pays Minier)

Application du barème CDA en vigueur

Valère SARADIN (Fontaine)

Application du barème CDA en vigueur

David STERBE (Francheville)

Excuse validée/Non comptabilisée

Thibaut TRONCIN (Gourgeonne)

Application du barème CDA en vigueur

Journée du 01 et 02 octobre 2022 :

Sezer BINEN (Magny Vernois)	Application du barème CDA en vigueur
Antoine CREVOISIER (Magny Vernois)	Application du barème CDA en vigueur
Maxime DROARD (Haute Lizaine)	Application du barème CDA en vigueur
Jérôme DUMARCHE (Perrouse)	Application du barème CDA en vigueur
Mehadji KADRI (Lure JS)	Excuse validée/Non comptabilisée
Mickaël KALAA (RC Saônois)	Excuse validée/Non comptabilisée
Jacques YILDIZ (RC Saônois)	Application du barème CDA en vigueur

Journée du 08 et 09 octobre 2022 :

Franck AGNELOT (Fc 4 Rivières)	Excuse validée/Non comptabilisée
Mickaël HOUDEAUX (4 Rivières)	Application du barème CDA en vigueur
Leo MUGNIER (Pusey)	Excuse validée/Non comptabilisée
Chiara NOVELLINO (Pays Minier)	Application du barème CDA en vigueur
Guy PELCY (Larians)	Application du barème CDA en vigueur
Omer ZARAT (Héricourt)	Excuse validée/Non comptabilisée

Journée du 15 et 16 octobre 2022 :

Aurélien DROMARD (Perrouse)	Application du barème CDA en vigueur
Guy PELCY (Larians)	Application du barème CDA en vigueur

Journée du 22 et 23 octobre 2022 :

Antoine CREVOISIER (Magny Vernois)	Application du barème CDA en vigueur
Albert DELCAMBRE (4 Rivières)	Application du barème CDA en vigueur
Aurélien DROMARD (Perrouse)	Excuse validée/Non comptabilisée
Guy PELCY (Larians)	Application du barème CDA en vigueur

6. Point sur les désignations – points sur les indisponibilités/décisions suite non-respect consignes données

Point fait sur les désignations depuis le début de saison, par Malik Zelfa-Kalaa, en charge de la section.

Beaucoup trop d'indisponibilités sont encore enregistrées chaque semaine.

L'obligation faite aux arbitres de signaler leurs absences prévisibles au moins 15 jours avant la date de la journée concernée n'a rien modifié.

Ces indisponibilités soit pour une journée soit pour la totalité du week-end ne permettent pas un rendu optimal de la couverture des rencontres en arbitres officiels, et trop de matches de départemental 3 sont ainsi non couverts en arbitres officiels, chaque fin de semaine.

Le Bureau de CDA déplore cette situation, qui n'a pas connu d'amélioration depuis la saison dernière où un pourcentage trop important d'indisponibilités était constaté chaque week-end (indisponibilité enregistrée soit pour le samedi – soit pour le dimanche – soit pour la totalité du week-end).

Ci-après les chiffres de ce début de saison :

- week-end des 03 et 04 septembre 2022 : 57 matches à couvrir / 16 indisponibilités sur le week-end
- week-end des 10 et 11 septembre 2022 : 55 matches à couvrir / 13 indisponibilités sur le week-end
- week-end des 17 et 18 septembre 2022 : 49 matches à couvrir / 36 indisponibilités sur le week-end
- week-end des 24 et 25 septembre 2022 : 56 matches à couvrir / 31 indisponibilités sur le week-end
- week-end des 1 et 2 octobre 2022 : 59 matches à couvrir / 31 indisponibilités sur le week-end
- week-end des 8 et 9 octobre 2022 : 57 matches à couvrir / 33 indisponibilités sur le week-end
- week-end des 15 et 16 octobre 2022 : 56 matches à couvrir / 37 indisponibilités sur le week-end
- week-end des 22 et 23 octobre 2022 : 56 matches à couvrir / 30 indisponibilités sur le week-end

De nombreux arbitres se voient sanctionnés d'un retrait de point(s) suite au non respect de la modalité du délai de prévenance en cas d'indisponibilité.

7. Point sur les observations des arbitres/et sur les parrainages et tutorats

Point donné par groupe sur les observations réalisées, qui se déroulent selon un bon rythme.

Le Bureau de CDA note avec satisfaction, le sérieux et l'engagement des observateurs, dans les débriefings qui sont faits avec les arbitres lors des rencontres observées, puis dans la qualité du timing de l'envoi des rapports d'observation et leur contenu, qui respectent les consignes données et fixent clairement les priorités et les axes à travailler pour les arbitres.

Merci aux observateurs du respect de ces consignes et aux arbitres d'accepter avec bienveillance les conseils donnés destinés à les aider et à les faire progresser et non à les sanctionner même si la prestation n'a pas apporté toute la qualité souhaitée.

8. Réflexion sur le programme stage hiver des arbitres (sujets – interventions – invités).

Le Bureau de CDA engage une réflexion sur le stage hivernal des arbitres, et en confirme la date.

Celui-ci aura lieu LE DIMANCHE 22 JANVIER 2023, sur la journée entière (9h / 16h30).

Le stage concernera uniquement les arbitres des trois groupes seniors 1/2/3 ; les jeunes arbitres auront leur propre rassemblement, sous la responsabilité de Rémi Laurent, responsable de la section.

Le site de Port-sur-Saône (salle « sous la mairie ») sera sollicité.

Le déjeuner sera obligatoire et pris en commun sur place.

Le bureau définit les thèmes et sujets à mettre prioritairement à l'ordre du jour du stage :

- test physique le matin
- rappels de connaissances FMI (par Reynald Droit et / ou Raphaël Taverdet)
- retour sur la première partie de la saison
- analyse des rapports d'observation
- présentation du module « délégué de match – club » par Marc Lemercier
- ateliers en groupes selon temps disponible

Le Bureau souhaite la présence d'un représentant de la CRA, et des démarches seront entreprises en ce sens par le secrétaire de la CDA.

Le programme définitif du stage sera travaillé par le Bureau et la section technique de la CDA courant novembre, pour une validation par la CDA plénière, lors de sa prochaine réunion.

9. Date réunion CDA plénière avant fin année 2022

Après étude des possibilités et des dates disponibles, le Bureau de CDA valide la tenue d'une réunion de CDA plénière au **SAMEDI 10 DECEMBRE 2022, de 9h00 à 12h00**, au siège du District.

Une pré-invitation sera adressée aux membres concernés.

10. Questions et points divers

Evocation par le Bureau, d'une formation à l'attention des arbitres assistants officiels et bénévoles des clubs, qu'il sera souhaitable d'organiser au printemps 2023 (possiblement sur une ou deux soirées, dans deux secteurs du départemental).

Le Bureau regrette la faible participation et mobilisation des bénévoles des arbitres assistants bénévoles des clubs aux sessions jusqu'alors proposées, mais juge nécessaire de poursuivre cette proposition.

La section technique de la CDA sera associée à la préparation de ces actions.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus aucun membre ne souhaitant s'exprimer, la séance est levée à 20h45.

Le Président de la CDA,
Nourédine DEBBICHE

Le secrétaire de la CDA,
Philippe PRUDHON

RAPPEL :

Les décisions de la commission départementale des arbitres sont susceptibles d'appel auprès des instances dans les formes prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.